
OBJET. Les suggestions de « Maisons Paysannes de France en Limousin » sont apportées à ceux qui désirent faire un travail de restauration ou d'entretien sur leurs bâtiments ruraux anciens.

1. BUTS. Les analyses et suggestions ont pour but de sensibiliser le propriétaire à l'architecture rurale locale, de lui en faire découvrir les caractéristiques particulières et de lui apporter une information en vue de la conservation, de la réparation ou de la restauration de son patrimoine.

2. RESPONSABILITÉS. Ces suggestions excluent toute action de maîtrise d'oeuvre de la part du conseiller. Les avis formulés sont appréciés par le propriétaire (maître d'ouvrage) qui est libre d'en tenir compte ou non sous sa propre responsabilité. Les suggestions ne peuvent donc en aucun cas engager la responsabilité de l'association. Cette dernière ne se substitue pas aux professionnels du bâtiment. Aucun plan, croquis ou descriptif de travaux ne peut être remis au propriétaire.

3. CONDITIONS. Les visites-conseils sont gratuites. Seule une participation aux frais de fonctionnement de l'association est demandée au propriétaire bénéficiaire, sur la base de 45 € par visite pour les adhérents de Maisons Paysannes de France et de 70 € pour les non adhérents. Ce montant est réglé par un chèque à l'ordre de « Maisons Paysannes de France en Limousin ».

4. DON. Le propriétaire peut également effectuer un don en faveur de l'association qui lui adressera alors ultérieurement un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt de 66%.

CONVENTION PARTICULIÈRE

Nom ----- Prénom-----

Adresse-----

Téléphone----- Courriel-----

Date de la visite-conseil-----

Sujets abordés-----

Montant réglé à l'issue de la visite :

45 € (adhérent de Maisons Paysannes de France)

70 € (non adhérent de Maisons Paysannes de France)

Don facultatif ----- €

Chèque à l'ordre de Maisons Paysannes de France en Limousin

Fait en 2 exemplaires à-----le-----

Signature

(précédée de la mention « lu et approuvé »)